



À Saint-Éloy-les-Mines, le 02 octobre 2017

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Présents :

François BLANCHON (Charensat); Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise); Christian BREYNE (Vergheas); François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat); Jean-Claude CAZEAU (LA Cellette); Guy CHARTOIRE (Durmignat); Gérard COMBEAUD (Sainte-Christine); Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines); Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines); Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne); Laurent DUMAS (Saint-Maigner); Sylvain DURIN (Servant); Annelise DURON (Le Quartier); Bernard DUVERGER (Teilhet); Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs); Jérôme GAUMET (Pionsat); Marc GIDEL (Espinasse); Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne); Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs); Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines); Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines); Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve); Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille); Nicole MAGNIER (La Crouzille); Jean MICHEL (Lapeyrouse); Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines); Christiane MOUGEL (Pionsat); Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut); Laurence ORIOL (Roche d'Agoux); Odette PEYRARD (Château-sur-Cher); Bernard PENY (Pionsat); Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines); René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste); Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat); Pierrette RAY (Youx); Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines); Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille); Didier SAVY (Youx); Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines); SEMONSUT Thierry (Gouttières); André VERGE (Biollet); André VERNADAT (Moureuille).

Absents ayant donné procuration :

Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Claude DEQUAIRE; Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Jacqueline DUBOISSET; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) procuration à Pierre MONTEIL; Daniel MAZUEL (Menat) procuration à Guy CHARTOIRE.

Excusés remplacés par le suppléant :

Daniel CLUZEL (Gouttières); Jacques THOMAS (Sainte-Christine).

Excusés :

Marc BEAUMONT (Virlet); Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines); Serge BODEAU (Ars-les-Favets); Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat); Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne); Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne); Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule).

Secrétaire :

Madame BOURNAT GONZALEZ Karine

Le Président, François BRUNET ouvre la séance en procédant à l'appel nominal.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président informe du départ de Mme DOUBLET de son poste qu'elle occupait au sein de la communauté de communes.

M. DUVERGER fait part, en quelques mots, du plaisir qu'il a eu à travailler avec elle et la remercie pour son travail sérieux et son implication.

Le Président signale qu'une chargée de communication a été recrutée.

Le Président informe les membres de :

- l'opération "ouvrez les livres aux bébés"

Notre territoire a été retenu, ainsi que trois autres, pour sélectionner parmi trois albums jeunesse celui qui sera édité et offert à chaque naissance en 2018 d'un bébé « puydomois ». Des urnes seront installées dans les micro-crèches du territoire (Pionsat, Saint Maurice, Saint-Gervais-d'Auvergne, Saint-Eloy-les-Mines), à la médiathèque et un partenariat a été réalisé avec la bibliothèque de Saint-Gervais-d'Auvergne et le point lecture de Saint Maignat.

- l'animation de classes autour de la lecture publique

Un courrier a été envoyé aux écoles du territoire pour référencer celles qui seraient intéressées pour la mise en place d'ateliers lecture / multimédia.

- chantier d'insertion

Le Président informe les membres de l'assemblée qu'un partenariat avec la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge a été mis en place afin de mutualiser le chantier d'insertion via le biais du CIAS. Le chantier a déjà réalisé des travaux sur les communes de Servant et de Menat. Des travaux sont prévus sur la commune de Durmignat puis de Roche d'Agoux. Concernant les travaux, il s'agit de débroussaillage et aménagement des sentiers de randonnée, nettoyage et rénovation de petit patrimoine bâti (lavoirs, puits, etc.), de peinture, etc.

Mme SIKORA demande si, du fait de la suppression des contrats de type CAE et CUI, on a le droit de continuer à embaucher pour le chantier d'insertion.

M. BRUNET précise que les personnes embauchées dans le cadre de ce chantier ne le sont pas au titre de contrats CAE/CUI.

Mme RAY précise que les contrats CAE CUI sont maintenus pour les EHPAD et en partie pour les écoles.

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU CONSEIL DU 27 JUIN 2017

Le Président demande aux membres s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du conseil communautaire du 27 juin 2017. Suite à une remarque, il est précisé que le prénom de M. CAZEAU, dans la délibération n° 12, a été rectifié par Jean-Claude.

Aucune autre remarque n'est faite. Le Président met aux voix le compte-rendu.

Adopté à la majorité (1 abstention Mme Ravet non présente le jour de la réunion)

Mme RAVET rappelle sa demande de l'organigramme. Mme BENOIT précise qu'il est en cours d'adaptation compte-tenu notamment du départ d'un des cadres dirigeants, Mme DOUBLET.

APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CGCT - DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président donne connaissance au conseil communautaire des décisions qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du conseil communautaire du 27 juin 2017.

Ce rapport ne soulève aucune remarque particulière hormis :

- la décision 2017-07 relative à l'extension de la Médiathèque pour accueillir le siège de la communauté de communes

Mme RAY demande si le dossier sera prêt avant la fin de l'année. Elle insiste sur le fait qu'au-delà de cette date, les crédits du CTDD seront perdus.

M. CHARTOIRE intervient sur le volet juridique de l'opération. Il fait part d'un souci de foncier avec la Mairie de Saint-Eloy-les-Mines. La délibération du 22 mars 2002 de la commune de Saint-Eloy-les-Mines avait consenti une mise à disposition, au profit du SIE St Eloy/Youx/Montaigut, des parcelles nécessaires à la construction de la médiathèque. Cette mise à disposition prendrait fin en cas de dissolution du syndicat pour un autre motif qu'un transfert de compétences à une autre structure intercommunale dont Saint-Eloy-les-Mines ferait partie.

M. MICHEL précise qu'il ne s'agit pas d'une dissolution mais d'un transfert de compétences. Mme RAY informe que tout avait été prévu à l'élaboration du projet et notamment l'extension du bâtiment.

Mme SIKORA dit qu'il faut faire avancer le dossier et que l'on régularisera la situation.

Concernant le devenir des autres locaux abritant les anciennes communautés de communes, le Président donne la parole à M. FAVIER qui précise que pour les locaux de Pionsat, l'organisme CLIC, au titre du dispositif « Espace Ressource Aide à Domicile (ERAD) », demande la mise à disposition dans les locaux de Pionsat d'une pièce pour la formation des aides à domicile une fois par mois dénommée « la maison des bonnes pratiques ».

M. MICHEL demande à qui appartiennent ces locaux ?

Le Président précise que ces bâtiments sont la propriété de l'ancienne communauté de communes de Pionsat. Pas de transfert de propriétés à réaliser donc pas de frais supplémentaires.

Les travaux seraient pris en charge par le Clic pour aménager une pièce semblable à une pièce d'un domicile.

Il est précisé que cette mise à disposition sera gratuite (pas de contrepartie financière pour le chauffage et l'électricité).

Il est rappelé l'existence du centre de rééducation de Pionsat qui pourrait également dans un avenir proposer des formations dans ces locaux.

Le développement de la formation dans ce bâtiment est un objectif.

Concernant la Halle de St Gervais et suite à une demande de Mme RAVET sur le taux d'occupation, il est précisé que ces locaux sont occupés par le CIAS et le centre technique.

M. DUBREUIL précise que les locaux sont bien utilisés et qu'il y aura bientôt deux agents par bureau.

Il indique qu'une présentation du centre technique sera faite en fin de séance.

01- EPF-Smaf : changement de suppléant commune de Vergheas

Le Président fait part de la démission de M. Yvan DUBOCLARD délégué suppléant de la Commune de Vergheas auprès de l'EPF-Smaf. Il sera remplacé par M. Dominique GIDEL.

Adopté à l'unanimité

02 - SIEG : désignation des délégués

Le Président informe que suite à la modification des statuts du SIEG, la communauté de communes doit désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Il est proposé de renouveler les délégués désignés le 27 mars 2017, à savoir :

- Titulaire : M. Laurent DUMAS,
- Suppléant : M. Jean-Marc SAUTERAU.

Adopté à l'unanimité

03 - Modification des statuts du CIAS

Le Président informe des principales modifications apportées aux statuts du CIAS :

- nom,
- périmètre,
- siège,
- nouvelles compétences décidées en conseil communautaires du 24 janvier 2017 relatives à la définition de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Les statuts modifiés ont été votés en conseil d'administration du CIAS du 12 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

04 A - CDG 63 - Adhésion au service retraite

Le Président propose d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de deux ans au service retraite compétent en matière de procédure des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL.

La tarification est liée au nombre d'agents CNRACL de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

04 B - CDG 63 - Adhésion au pôle santé

Le Président propose d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, à l'ensemble des prestations offertes par le pôle santé au travail (option 1).

Le coût de cette prestation est de 75 € par agent.

Adopté à l'Unanimité

04 C – CDG 63 – Convention pour l'accompagnement dans la gestion administrative des situations d'incapacité physique

Le Président propose d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une durée de trois ans, à la mission facultative d'accompagnement dans la gestion administrative des situations d'incapacité physique.

La tarification est liée au nombre d'agents CNRACL de la collectivité.

Adopté à l'Unanimité

Les élus demandent la communication du coût de ces conventions.

FINANCES - FISCALITE

05 – Dissolution comptable Communauté de Communes Pays de Menat

Mme BENOIT explique que ce dossier fait suite à une demande de la DGFIP, de la Préfecture et des EPCI concernés par la dissolution.

Une réunion a eu lieu, à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, en Préfecture avec la DGFIP et la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge pour se mettre d'accord sur le partage de l'actif et du passif.

Un travail a donc été fait, par les deux communautés de communes, répartissant l'actif (environ 2/3 sur Sioule et Morge et 1/3 chez nous) en fonction de la localisation des biens.

Le partage du passif a été fait dans la même logique.

Les documents de travail sont remis en séance aux conseillers.

Après calcul, le montant de l'actif est de - 51 751 € pour chaque communauté de communes.

M. SAVY demande pourquoi l'actif est divisé en 2.

M. DUVERGER précise qu'une délibération de la Communauté de Communes du Pays de Menat prévoyait que ce qui restait sur les budgets serait réparti 50/50.

M. MICHEL acte le fait que chaque communauté de communes a repris l'actif et le passif des équipements mais le solde est divisé en 2.

Adopté à la majorité (2 absents)

06 A – DM n°6 sur le budget principal : rectification de l'imputation comptable de la TEOM

Suite à la demande de rectification de l'imputation comptable formulée par Madame l'Inspectrice Divisionnaire, il est proposé de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT* / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|--|----------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Autres contributions | | | 65548 | 2 296 526,00 |
| Reversements conventionnels de fiscalité | 739113 | 2 296 526,00 | | |
| DEPENSES - FONCTIONNEMENT | | 2 296 526,00 | | 2 296 526,00 |

Adopté à l'unanimité

06 B – DM n°7 sur le budget principal : rectification de
l'imputation comptable du remboursement aux communes
pour l'entretien de la voirie communautaire

Suite à l'élaboration du budget principal, les crédits ouverts pour le remboursement aux communes des frais d'entretien de la voirie communautaire n'ont pas été prévus à la bonne imputation comptable. Il est proposé de modifier l'inscription comme suit :

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT* / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|---|----------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Remb. frais aux communes membres du GFP | | | 62875 | 2 870,00 |
| Communes membres du GFP | 657341 | 2 870,00 | | |
| DEPENSES - FONCTIONNEMENT | | 2 870,00 | | 2 870,00 |

Adopté à l'unanimité

06 C – DM n°8 sur le budget principal : étude pour la
restauration collective

Suite à l'élaboration du budget principal, aucun crédit n'avait été inscrit pour l'attribution du marché relatif à l'analyse du fonctionnement de la restauration collective au sein des structures relevant de compétences communautaires (Ehpad, portage de repas, micro-crèches, accueil de loisirs) / réflexion en parallèle sur l'opportunité de la création d'une cuisine centrale au vu des acteurs déjà présents sur le territoire / préconisation. Il est proposé de modifier l'inscription comme suit :

M. GIDEL demande si les écoles sont concernées.

Le Président répond par la négative et précise qu'il n'est pas question de prendre la compétence restauration collective.

Si des communes le souhaitent une extension de mission pourrait être envisagée.

| Intitulés des comptes | Diminution / Crédits alloués | | Augmentation des crédits | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | Comptes | Montants (€) | Compte | Montants (€) |
| Voirie | 615231 | 21 000,00 | | |
| Etudes et recherches | | | 617 | 21 000,00 |
| Dépenses fonctionnement | | 21 000,00 | | 21 000,00 |

Adopté à l'unanimité

06 D – DM n°9 sur le budget principal : subvention au CIAS

Suite à l'élaboration du budget principal et à la demande formulée par le CIAS de bénéficier d'un subventionnement pour la réalisation de services d'accompagnement notamment pour la mise en place des états prévisionnels des dépenses et des recettes (EPDR) et la réalisation du plan prévisionnel d'investissement (PPI) pour ses Ehpad, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget sont insuffisants. Il est proposé de modifier les écritures comme suit :

| Intitulés des comptes | Diminution / Crédits alloués | | Augmentation des crédits | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| | Comptes | Montants (€) | Compte | Montants (€) |
| Voirie | 615231 | 15 000,00 | | |
| Autres organismes publics | | | 65738 | 15 000,00 |
| Dépenses fonctionnement | | 15 000,00 | | 15 000,00 |

Ce sujet interpelle plusieurs élus estimant que ce travail revient normalement aux directrices et ils pensent donc que cette dépense est injustifiée.

Il est précisé que de nouvelles obligations incombent aux Ehpad et service d'aide à domicile (élaboration d'EPRD en lieu et place de budget, vote désormais uniquement de la partie hébergement, élaboration d'un PPI et d'un PGFP).

Le département est gestionnaire. Il a des modalités et procédures nouvelles. Il demande de nouveaux documents à produire. Au vu de ces nouvelles obligations, de la fusion, le recours à un cabinet comptable paraît justifié bien que les directrices soient conscientes que le travail leur revient.

M. DUMAS demande pourquoi nous n'avons pas encore mutualisé les directrices. Cela était prévu.

M. FAVIER rappelle la nécessité de fournir tous les documents avant le 31/10/2017 et que même si une mutualisation est à envisager, cela ne règlera pas la difficulté immédiate. Néanmoins un rendez-vous est prévu avec le département pour cela et un travail est déjà engagé au niveau des différents postes (notamment pour les remplacements).

Sur l'ancien canton de Saint-Gervais-d'Auvergne, des arrêts trop fréquents ont été décelés. Dorénavant des contrôles médicaux sont effectués.

M. GAUMET fait part de son expérience pour l'Ehpad de Pionsat qui a eu recours à des organismes extérieurs. Les projets de rénovation (2 opérations) ont nécessité de faire intervenir des experts comptable pour négociation et discussion des opérations plus la gestion quotidienne de l'établissement.

Mme ORIOL expose que dans l'Ehpad où elle travaille, la directrice a fait le document.

M. DUBREUIL explique qu'il ne faut pas laisser le personnel en difficulté et que tous les établissements n'ont pas les mêmes directeurs.

Adopté à l'unanimité (4 abstentions)

06 E – DM n°10 sur le budget principal : serveur et matériel informatique

Suite aux consultations lancées pour la mise en place d'un serveur avec interconnexion de sites distants ainsi qu'un système global de messagerie professionnel, et pour l'acquisition et le renouvellement de matériels informatiques, il est proposé de modifier les écritures comme suit pour l'attribution des marchés correspondants :

| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|--|----------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| OP : OPERATION NON INDIVIDUALISEE Autres immobilisations corporelles | 2188 | 2 23 000,00 23 000,00 | | |
| OP : EQUIPEMENT DIVERS MATERIEL ET MOBIL Matériel de bureau et matériel informatique | | | 2183 | 3 32 000,00 32 000,00 |
| OP : SIEGE DE LA COM COM Instal. générales, agencements, aménagements de construction | 2135 | 4 9 000,00 9 000,00 | | |
| DEPENSES - INVESTISSEMENT | | | | 32 000,00 |

Adopté à l'unanimité

07 A – Attribution de subventions aux associations

Le Président explique que les subventions aux associations ont toutes été budgétées et que les crédits des subventions ont bien été votés de façon individualisée lors du vote du budget en séance, mais n'ont pas été, suite à une erreur matérielle, inscrites de façon individualisée.

Le trésor public demande la production de cet état pour mettre en paiement les subventions suivantes :

| Compte | Bénéficiaire | Montant |
|--------|--|-----------|
| 6574 | UDARR 03 | 1 772.00 |
| 6574 | Association Maison de Pays | 10 000.00 |
| 6574 | Comité Desaix à Ayat sur Sioule | 533.50 |
| 6574 | Comité d'organisation de la foire à la pomme de terre de Biollet | 533.50 |
| 6574 | Commune de Charensat (Foire aux Dindes) | 533.50 |
| 6574 | Comité des Fêtes d'Espinasse (Fête de la Fenaison) | 533.50 |
| 6574 | Commune de Gouttières (Marché de Potiers) | 533.50 |
| 6574 | Association Les Quatre Saisons (Fête du Bois à Ste Christine) | 533.50 |
| 6574 | Comité d'Organisation des Manifestations Agricoles à St Gervais d'Auvergne | 533.50 |
| 6574 | Commune de St Julien la Geneste (Fête de la Myrtille) | 533.50 |
| 6574 | Comité d'organisation de la Foire aux Choux à St Priest des Champs | 533.50 |
| 6574 | Association Foyer Rural à Sauret Besserve | 533.50 |
| 6574 | Foyer Rural Sauret Besserve - section danse interco | 4 000.00 |
| 6574 | Groupement de football des Combrailles | 3 000.00 |
| 6574 | Service de remplacement | 3 962.00 |
| 6574 | Centre Social – Relais d'assistance maternelle les Petits Loups | 16 000.00 |

Adopté à l'unanimité

07 B – Attribution de subventions au CIAS

Le Président explique que les subventions au CIAS ont été inscrites au budget et aux décisions modificatives de crédits sans délibération spécifique d'attribution de la subvention. Il convient donc de prendre cette délibération d'attribution de la subvention de 91 200 € au profit du CIAS.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En préambule des questions de développement économique, M. ROBERT fait un point sur le projet photovoltaïque. La convention a bien été signée avec la Société Luxel.

A ce jour, il s'agit seulement d'une convention d'occupation du terrain pour permettre à la société de postuler et de gagner l'appel d'offres de l'Etat.

Le loyer est de 5 000 euros par an et l'entretien est à leur charge.

Mme SIKORA demande s'il y a eu plusieurs candidats.

M. ROBERT répond par l'affirmative et précise que l'offre de Luxel était économiquement la plus avantageuse.

Mme BOURNAT GONZALEZ alerte sur le fait qu'elle a été contactée par une association au sujet du risque d'amiante.

Il est répondu qu'un rendez-vous est prévu avec la Caper le 5 octobre.

Il est expliqué que les panneaux ne se seront pas posés à même le sol, ils seront surélevés, pour permettre l'entretien par des moutons. Ces derniers ne seront pas remis sur la chaîne alimentaire.

La société LUXEL propose une invitation mardi prochain à Doyet pour l'ouverture du site.

08 – Attribution de subventions aux entreprises dans le cadre du Fonds A 89

Le Président rappelle qu'une délibération de principe avait été prise le 7 mars 2017 par le conseil communautaire et que la convention pour la mise en œuvre du Fonds A89 sur le périmètre du SMAD des Combrailles a été signée en date du 28 mars 2017.

Les dossiers suivants de demande de subvention ont été validés par le comité de programmation Leader le 4 juillet 2017.

| Nom Entreprise | Activité | Adresse | Descriptif sommaire du projet | Montant HT des travaux | FISAC | Plafond de subvention Fonds A89 | TAUX D'AIDE Fonds A89 | LEADER |
|--------------------------|------------------------|--|---|------------------------|------------|---------------------------------|-----------------------|-------------|
| La paneterie | Boulangerie | Le Bourg - 63560 MENAT | La boulangerie de Menat a été reprise en 2014. Les nouveaux exploitants souhaitent engager des achats de matériels afin de moderniser leur outil de travail. Achat de matériel pour la boulangerie : • chambre de fermentation | 12 300,00 € | 1 168,50 € | 3 751,50 € | 30,50% | Inéligible |
| Au Fil de l'Hair | Coiffure | Le bourg - 63700 ARS LES FAVETS | Mme Laëtitia FRETY, dirigeante du salon de coiffure « Au fil de l'Hair », souhaite procéder à des améliorations de son local de travail : • Rénovation de la façade • Pose habillage façade et enseigne • Mise en place de volets roulants • Sécurisation • Réfection des peintures intérieures • Acquisition de matériels et équipements | 17 755,06 € | 710,20 € | 710,20 € | 4,00% | 5 681,62 € |
| Art et Lune Distribution | Restauration, pizzeria | 162, rue Jean Jaurès - 63700 SAINT ELOY LES MINES | Mise en place d'un distributeur automatique de pizzas 24/24 à l'entrée sud de Saint-Eloy-les-Mines afin d'apporter un service complémentaire à la pizzeria « Le Tour de Pizz » situé en plein bourg. | 55 016,96 € | 2 200,68 € | 2 200,68 € | 4,00% | 17 605,43 € |
| Auto Ecole Desroches | Auto école | 21, rue Gilbert Conchon - 63700 SAINT ELOY LES MINES | Madame Julie DANIEL a repris l'auto-école DESROCHES le 10 octobre 2014, elle souhaite procéder aux aménagements suivants sur son local afin d'améliorer sa visibilité et son confort thermique : • Mise en place d'une enseigne • Remplacement de radiateurs • Remplacement de menuiseries extérieures | 8 554,33 € | 342,17 € | 342,17 € | 4,00% | 2 737,39 € |

| Nom Entreprise | Activité | Adresse | Descriptif sommaire du projet | Montant HT des travaux | FISAC | Plafond de subvention Fonds A89 | TAUX D'AIDE Fonds A89 | LEADER |
|-------------------------|-------------|---|---|------------------------|------------|---------------------------------|-----------------------|-------------|
| Entreprise DUFAL | Traiteur | Chez Porte 6330 LE QUARTIER | Activité principale de traiteur, donne des cours de cuisine. Aménagement d'un espace permettant d'accueillir des prestations à domicile : cours de cuisine, repas sur réservation pour groupe/famille entre 20 et 35 couverts. | 84 676,58 € | 3 387,06 € | 3 387,06 € | 4,00% | 27 096,51 € |
| lcombrailles | Imprimeur | 4, rue Saint Bravy - 63330 PIONSAT | Activité : agence de communication, conception de publication, édition, site internet, conception graphique. Acquisition d'un thermorelieur EVA de marque Horizon. L'objectif de cet investissement est de pouvoir façonner des livres afin de proposer aux différents auteurs (livres du patrimoine, romans, livres illustrés, biographies...) une production de proximité sur du court et moyen tirage, permettant de favoriser le développement culturel local. | 24 260,67 € | Inéligible | 1 940,86 € | 8,00% | 7 763,41 € |
| La paneterie | Boulangerie | Le Bourg - 63560 MENAT | Achat de matériel pour la boulangerie : vitrine réfrigéré et batteur | 6 363,00 € | Inéligible | 509,04 € | 8,00% | 2 036,16 € |
| SAS La Cascade de pains | Boulangerie | Le bourg, 63390 SAINT PRIEST DES CHAMPS | Réouverture d'une boulangerie de Saint-Priest-des-Champs. La municipalité a décidé de porter un investissement nécessaire à la création d'une nouvelle boulangerie dans la commune. Le projet consiste à accompagner financièrement l'installation de nouveaux boulangers en les aidant à financer une partie du matériel : • Gros matériels : pétrin, façonneuse, chambre froide... • Petit matériel : couteaux, casseroles... | 90 478,80 € | Inéligible | 7 238,30 € | 8,00% | 28 953,22 € |

Il est proposé d'accorder à chacune de ces entreprises, dans le cadre du Fonds A89, une subvention calculée en appliquant le taux de subvention précisé dans le tableau ci-dessus au montant définitif HT des travaux ou acquisitions. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention également précisé dans le tableau ci-dessus

Adopté à l'unanimité

09 – Travaux relatifs à la création d'un poste de refoulement sur le site de la maison des entreprises de La Vernade (lot12)

Le Président explique que le bâtiment n'est pas raccordé à l'assainissement collectif alors que tout le monde pensait le raccordement actif. Il est donc nécessaire de procéder au dit raccordement. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 juillet 2017 pour l'attribution d'un lot 12, dans le cadre de l'opération de création d'une Maison des Entreprises à La Vernade à Saint-Eloy-les-Mines et ce afin de créer un poste de refoulement, non initialement envisagé mais devenu nécessaire.

Il est proposé de retenir l'offre, présentée par l'entreprise COLAS MONTEIL, pour un montant de 45 344,00 € HT qui est économiquement la plus avantageuse,

Adopté à l'unanimité

HABITAT

Avant d'attaquer les questions relatives à l'habitat, Mme MAGNIER en profite pour rappeler qu'il est nécessaire d'étoffer la commission par des représentants de l'ancien EPCI Cœur de Combrailles et du Pays de Menat.

M. DURIN demande à être rajouté.

Mme MAGNIER informe de la possibilité de visiter l'usine Rockwool le 6 octobre prochain (inscription jusqu'au 2 octobre) dans le cadre de la Fête de l'Energie.

Mme LELONG précise qu'il manque des représentants de Cœur de Combrailles dans la commission enfance jeunesse.

M. GIRARD s'inscrit.

10 – Accord de subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat engagées sur le territoire correspondant à l'ancienne Communauté de Communes du pays de Saint Eloy

Dans le cadre de la délibération de l'ancien EPCI du Pays de Saint Eloy, en date du 8 décembre 2015, approuvant le programme Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la délibération en date du 13 décembre 2016, approuvant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH du Pays de Saint Eloy, Mme MAGNIER présente les dossiers de demande de subvention réceptionnés. Le processus continue de bien fonctionner.

12 nouveaux dossiers ont été examinés, validés et agréés. Ces travaux réalisés représentent un montant total de travaux de 214 806 euros.

Il est proposé d'accorder à chacun des propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de l'ancienne Communauté de Communes au montant définitif HT des travaux. Le montant total de la subvention de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy pour ces 12 dossiers est de 10 553 euros.

Adopté à l'unanimité

VŒUX - MOTIONS

Le Président rappelle que la Gémapi devient une compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il explique que notre EPCI s'étend sur des communes situées sur deux bassins versants : le Cher et la Sioule. Or, à ce jour, l'état d'avancement des contrats territoriaux n'est pas le même suivant le bassin sur lequel on se trouve. Les opérations qui en découlent sont donc logiquement différentes.

Les élus sont également inquiets sur le financement de cette nouvelle compétence. La loi prévoit, en effet, la possibilité pour les intercommunalités de mettre en place une taxe d'un montant maximum de 40 €/habitant.

Notre communauté de communes ayant 16 800 habitants, il est donc envisageable d'estimer le coût du transfert de cette compétence à environ 672 000 €. Reste à savoir si cet estimatif, réalisé par les services de l'Etat, correspond à un coût réel ?

Les élus se demandent si l'Etat ne veut pas ainsi faire supporter aux intercommunalités une compétence qu'il n'a jamais vraiment lui-même exercée.

Enfin, le problème de l'ingénierie se pose également. L'échelle communautaire est-elle réellement la plus efficace pour bénéficier d'un accompagnement sérieux et efficace ?

Pour toutes ces raisons, il est proposé la motion, jointe en annexe, demandant que le transfert de cette compétence soit retiré de la loi.

M. CAZEAU fait part de ses inquiétudes car le budget doit être voté en N-1.

M. MICHEL propose de faire parvenir le texte de la motion à la représentante de l'association des Maires du Puy-de-Dôme.

INFORMATIONS DIVERSES

Les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour adopter le rapport de la CLECT.

Le Président précise que les différentes commissions vont devoir travailler rapidement sur les statuts pour une adoption définitive en novembre. Il y aura une réunion spécifique du conseil communautaire sur ce sujet.

M. BELLANGER fait une présentation (jointe en annexe) du centre technique et des divers travaux réalisés. L'équipe, composée de 6 agents, est basée à Saint-Gervais d'Auvergne.

Il est fait remarquer que la communauté de communes dispose de beaucoup de biens qui sont géographiquement très éloignés les uns des autres.

M. DUVERGER précise que deux des agents du centre technique proviennent du chantier d'insertion de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Menat (M. DELRUE et M. GAUDRY) et montre l'importance de réinsérer dans le monde du travail ces agents via les chantiers d'insertion et les contrats CAE-CUI.